

quatre le pour tout quoy moult d'uns de Berry a
promis promet et obliger de payer avec l'entrepreneur
pour toutes ouvrages de maistrerie la somme de quatorze
Cens vingt cinq livres, sur laquelle sera paye en espee
celle de cinq cent livres, a neuf cent, vingt cinq livres
en bonnet marchand et, comme il est le vendent par les
marchands; et sur lesquelles, comme il est par son la
patron a reconnu le soufflet avoir proutement d'uns
de moult d'uns de Berry en auant de la dite somme
de quatorze cent vingt cinq livres; de quoi fait de son
livre en espee comme de ce; et les autres par la dite
bonne marchandises dont aduantage et de fortune et a fait
la dite quittance de de Berry a tout autres le la objet
de la somme de quatorze cent vingt cinq livres a par faire
bonne payer avec l'entrepreneur par moult de de Berry a par
mettre, a par qu'en son perfection de tous travaux; et a par
ce que toutes les dites parties ont obligé chacun l'adroit
tout leur livre proutent au vend, par auant de promettre
obligant et denoncant de par la dite avec l'entrepreneur
de la maison de moult d'uns de Berry avec saing le
vingt en deux mil sept cent vingt deux proutent de
de Louis Lefebvre du Chouquet et Jean Quenest marchands
et moult que ont avec les parties le notaire signé après
lecture faite l'entrepreneur de Berry

par son la patron
Quenest Le Patron
Duchouquet

Aptitude à signer et usage de la signature chez les ouvriers du bâtiment à Montréal, 1700-1750

Pierre-Édouard Latouche

Jusqu'à la fin du xv^e siècle, l'alphabétisation complète, entendue comme l'aptitude à « utiliser la langue écrite comme moyen de communication¹ », est une compétence qui demeure la maîtrise d'une petite partie des populations. Les clercs tout d'abord, les fonctionnaires des administrations royales naissantes tels les officiers de justice, une part sans doute négligeable de la noblesse et, logiquement, une partie des élites marchandes et urbaines qui, avec la montée du capitalisme et la multiplication des échanges, consignent sur parchemin, puis sur papier, le détail de leurs affaires. Cependant, pour l'immense partie de la population, l'oralité reste dominante.

Au xvi^e siècle, les réformes protestante et catholique cherchent, pour la première fois, à modifier cet état des choses². L'idéal d'une foi plus savante et individualisée, s'appuyant sur une lecture directe des évangiles et des catéchismes, incite à l'instruction du plus grand nombre. C'est l'époque où apparaissent, ici et là, des maîtres d'école attachés à des paroisses ou, dans le meilleur des cas, de véritables établissements d'enseignement tels ceux que fondent les frères des Écoles chrétiennes. Toutefois, le plus souvent, cet apprentissage emprunte des voies informelles : le milieu familial, la boutique, le maître d'école itinérant. Cette situation va se maintenir jusqu'au milieu du xix^e siècle, au moment où l'instruction publique obligatoire achèvera de compléter, à des rythmes différents, l'adaptation au monde de l'écrit commencée quelques siècles plus tôt.

Pendant longtemps, c'est ce grand processus de civilisation, l'alphabétisation des masses sur une longue période, qui a intéressé les historiens. Ces derniers, pour quantifier le rythme auquel cette immense mutation s'est opérée, se sont tournés vers la variable pouvant en témoigner de la manière la plus neutre et la plus représentative de l'ensemble de la population, soit l'aptitude à signer de centaines de milliers d'hommes et de femmes consignée dans les registres paroissiaux, civils et

1. L. Stone, « Literacy and Education in England, 1640-1900 », cité dans M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec*, p. 45.
2. Sur l'alphabétisation en France après les réformes, voir J. Quéniart, *Les Français et l'écrit*, p. 157-211.

militaires, autant de recensements qui vont en se multipliant à partir du XVI^e siècle³. Aujourd'hui, l'idée de s'intéresser à ce processus d'acculturation en fonction uniquement de son évolution à long terme laisse la place à d'autres approches. Ainsi, plusieurs historiens, inspirés par la microhistoire, par les récits de vie, se sont tournés vers l'étude de situations concrètes de rencontres entre cet essor de l'écrit et des populations appartenant encore au monde de l'oral : comment cohabitaient, à tel ou tel moment, en tel ou tel lieu, des individus dont les aptitudes en lecture et en écriture n'étaient pas nécessairement les mêmes, indépendamment de l'évolution à long terme de l'alphabétisation⁴ ?

À tous égards, les chantiers de construction montréalais de la première moitié du XVIII^e siècle comptent au nombre de ces terrains où culture orale et culture écrite se sont entremêlées. En effet, ce secteur d'activité est largement témoin de l'inflation paperassière qui caractérise les rapports à l'écrit en milieu urbain à cette époque⁵. Qu'il s'agisse de marchés notariés, d'actes sous seing privé, de mémoires et de devis, de plans annotés, de factures et billets de tous ordres, l'écrit abonde à toutes les étapes d'une construction, depuis les premières négociations jusqu'aux dernières quittances. Toutefois, une lecture même sommaire des nombreuses pièces d'archives qui témoignent de cette inflation révèle l'existence, chez les ouvriers actifs dans ce domaine, d'un décalage important entre la maîtrise individuelle des aptitudes nécessaires pour lire et produire ces écrits et le rythme rapide auquel ces papiers se sont immiscés dans leur quotidien. Ainsi, dans un marché de novembre 1688 pour la construction d'une maison rue Saint-Paul, le charpentier Honoré Danis dit Tourangeau s'engage auprès du client, l'arquebusier Pierre Gadois, à fournir « incessamment un état ou mémoire⁶ » relatif à la qualité et à la dimension des bois nécessaires. Pourtant, Tourangeau, à l'instar de son fils Jean qui l'accompagne, déclare être incapable de signer. Une situation analogue se présente à l'occasion de la rédaction d'un billet, en mars 1723, dans lequel le maçon Jean Deslandes dit Champigny promet de payer à René de Couagne la somme de 122 livres⁷. Or, un examen du billet laisse voir un contraste saisissant entre la signature maladroite de Champigny apposée au pied du billet et le corps du texte rédigé par une main rompue à l'art de bien écrire (iii.1). De toute évidence, des intermédiaires se sont insérés dans la production de ces textes : sans doute un charpentier capable de rédiger un « état ou mémoire » des bois à fournir, en ce qui concerne Tourangeau ; certainement un rédacteur professionnel dans le cas de Champigny.

Pour apprécier ces décalages et les médiations diverses mises en œuvre pour les surmonter, il faudrait idéalement étudier l'ensemble des contacts que ces ouvriers ont pu avoir avec l'écrit au cours de leur vie professionnelle et personnelle. Bien que cette tâche soit envisageable étant donné le nombre relativement restreint d'individus en cause – moins de 200 – et l'état remarquable de conservation des archives civiles et judiciaires pour Montréal entre 1700 et 1750, elle dépasse, il va de soi, les limites de cet essai. Au cours des pages qui suivent, nous nous limiterons donc, de manière plus traditionnelle, à l'étude de l'aptitude à signer et de l'usage de la signature chez les ouvriers du bâtiment à Montréal, en tenant compte du fait qu'il ne peut s'agir là, bien entendu, que d'une perspective partielle jetée sur une réalité historique nécessairement plus vaste.

3. Pour un excellent compte rendu des études de signatures et des débats historiques et méthodologiques sur la fiabilité de la signature comme mesure du degré d'alphabétisation, voir la première partie de M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec*, p. 44-49.

4. Cette problématique a été abordée dans d'excellentes études portant sur des terrains aussi variés que la domesticité parisienne, les écrivains publics, les « archives du quotidien » amassées par des particuliers issus de milieux traditionnellement éloignés de l'univers de l'écrit, voir D. Roche, *Le peuple de Paris*; J.-L. Ménétrel, *Journal de ma vie*, p. 9-24, 287-426; J. Vassort, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières*; C. Métayer, *Au tombeau des secrets : les écrivains publics du Paris populaire*, 2000.

5. Sur l'usage croissant aux XVII^e et XVIII^e siècles d'écrits administratifs et juridiques dans la vie quotidienne, voir, entre autres, A. Petrucci, *Scrittura e popolo nella Roma barocca, 1585-1721*; P. Burke, *The Historical Anthropology of Early Modern Italy*, p. 110-131; H.-J. Martin, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, p. 273-275; J. Quéniart, *Les Français et l'écrit*, p. 167-170.

6. [Marché entre Pierre Gadois, arquebusier, et Honoré Danis dit Tourangeau], Montréal, 15 novembre 1688 (CN601, série 2).

7. [Promesse de paiement de Jean Deslandes dit Champigny à René de Couagne], Montréal, 25 mars 1723 (TL4, série 1, dossier 3384).



1. Détail de l'état de compte de Jean Deslandes dit Champigny. Procès entre René de Couagne, marchand et bourgeois, demandeur, et Jean Deslandes dit Champigny, maçon, défendeur, pour le paiement d'un compte arrêté, 25 mars 1723 au 16 octobre 1727. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Juridiction royale de Montréal (TL4, S1, D3384). Num.

Une source négligée pour la signature : les marchés de construction notariés

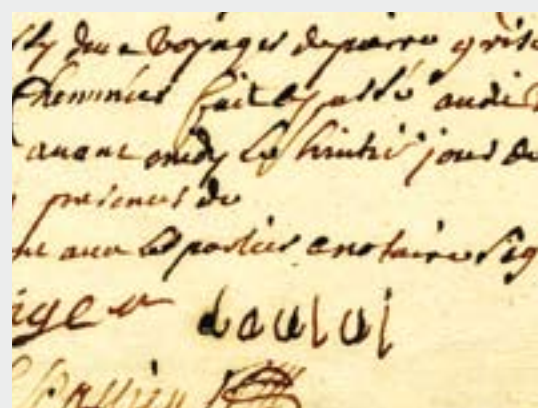
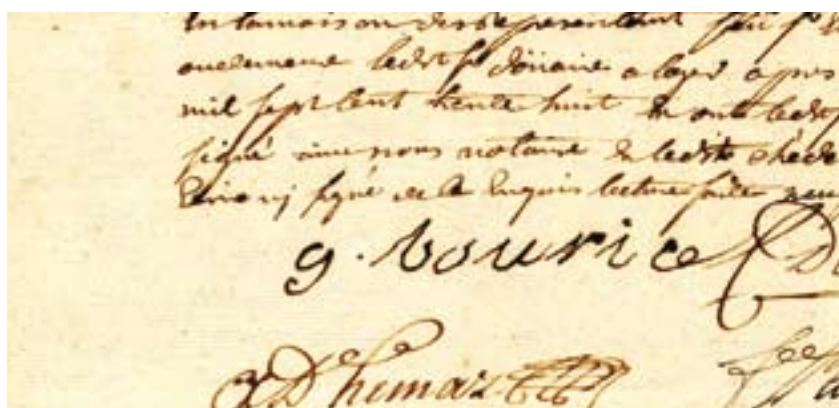
Si plusieurs enquêtes d'alphabétisation ont porté sur le contexte québécois, celles-ci ont pour la plupart, et de bon droit, privilégié des sources comme les testaments, les contrats de mariage, les registres d'état civil ou les recensements, sources qui se révèlent limitées lorsque vient le temps d'analyser l'aptitude à signer selon un découpage socioprofessionnel, particulièrement pour les époques plus anciennes tels les XVII^e et XVIII^e siècles⁸. En effet, les travailleurs manuels sont sous-représentés dans ces sources, d'une part parce qu'ils testent moins souvent, d'autre part parce que les notaires, dans les contrats de mariage, et surtout les curés, dans les registres de mariage, omettent la plupart du temps de mentionner l'occupation⁹.

Pour connaître l'aptitude à signer des maçons, charpentiers, menuisiers et serruriers actifs dans le domaine du bâtiment à Montréal au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, il importe donc de se tourner vers d'autres sources exigeant la signature, à la fois plus rigoureuses quant à la désignation de la profession et représentatives du taux d'activité dans ce secteur. À cet égard, l'acte qui était le plus proche du métier de ces artisans, soit le marché de construction notarié, représente une source très intéressante d'une part puisque cet acte exigeait la signature ou une déclaration d'incapacité à cet effet et d'autre part parce que le notaire était ici très précis en ce qui concerne l'activité professionnelle de l'entrepreneur. Quant à la représentativité de cet acte, nous avons pu démontrer, dans un travail antérieur, qu'elle est importante en ce qui concerne la maçonnerie puisque 47 % des contrats pour des murs, des fondations et des cheminées en pierre lors de mises en chantier entre 1700 et 1704 sont formalisés devant notaire, et 46 % entre 1721 et 1741¹⁰. Cette représentativité est moyenne en ce qui concerne la charpenterie : 26 % des ententes impliquant des charpentiers entre 1721 et 1741 sont passées devant un officier public. Enfin, pour la menuiserie, elle est négligeable – seulement 11 % des travaux entre 1721-1741 –, et inexistante pour la serrurerie, la quasi-totalité des ententes dans ce domaine étant conclues soit par seing privé, soit oralement.

8. M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec*, 2002; G. Bouchard et J. Larouche, *La réglementation du contenu des actes de baptême, mariage, sépulture, au Québec, des origines à nos jours*, p. 91-119; H. Charbonneau et J. Légaré (dir.), *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*.

9. À Montréal, au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, cette négligence est quasi systématique. Les curés de la paroisse Notre-Dame indiquent l'activité uniquement lorsqu'il s'agit des marchands et des notables. La mention d'un artisan est exceptionnelle. Quant à la distinction entre maître et apprenti, elle est inexistante. De fait, les mentions de métiers sont si rares que les études, plutôt que de multiplier les sous-groupes socioprofessionnels sur la base d'une ou deux réponses, tendent, de bon droit, à combiner tous les artisans désignés comme tels en une seule classe, sans y distinguer le briquetier de l'ébéniste. Pour les autres, faute de précision, le décompte de leurs signatures gonfle, la plupart du temps, les résultats d'une catégorie fourre-tout – « autres », « sans mention de métier ».

10. P.-É. Latouche, *Les marchés de construction notariés*, p. 165-196.



2. Signature « enfantine » du maçon Gabriel Bourhis [Bourrice].
 Marché entre Gabriel Bourhis, maçon, et Charles Douaire, marchand, 21 juin 1738. Détail. BANQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, François Lepailleur de LaFerté (CN601, S259), microfilm n° 5040.

Cependant, en tenant compte du nombre d'ouvriers cités dans ces marchés, on constate que les différences observées s'estompent. En effet, bien que très représentatifs du niveau total d'activité, les quelque 200 marchés de maçonnerie touchent en fait 65 maçons et tailleurs de pierre, certains artisans ayant participé à plus d'une vingtaine de marchés. Or, quoique bien moins nombreux, les 120 marchés de charpenterie et la quarantaine de marchés de menuiserie concernent, malgré tout, 28 charpentiers et 26 menuisiers respectivement. Si l'on considère que les maçons travaillent souvent en équipe de deux, on constate que les quelque 360 marchés de construction pour la période 1700-1750 recensent une trentaine d'ouvriers ou d'équipes d'ouvriers par corps de métier (à l'exception de la serrurerie). Étant donné la population relativement modeste de Montréal à l'époque et un rythme de construction de cinq à six maisons par année, on peut imaginer sans difficulté que les 144 ouvriers de la construction cités dans ces marchés représentent fort probablement le nombre réel d'ouvriers actifs dans ce secteur.

L'étude qui suit examinera l'aptitude à signer de ces 144 ouvriers du bâtiment selon deux modes d'enquête : 1) la mesure binaire, qui distingue entre personne qui signe et personne qui ne signe pas ; 2) la mesure par étalonnage, qui distingue les signatures révélant une certaine aisance dans le maniement de la plume, caractéristique de scribes fréquents, des signatures maladroites, qui renvoient à des scribes partiellement alphabétisés ou analphabètes¹¹. Puisque le métier se transmettait souvent de père en fils et pouvait aussi être partagé entre frères, nous examinerons dans quelle mesure le groupe familial pouvait contribuer à stabiliser l'aptitude à signer entre membres d'une même famille et d'une génération à l'autre. Enfin, nous comparerons cette aptitude à signer à celle que ces mêmes ouvriers enregistrent lorsqu'ils sont appelés, par les autorités coloniales, à signer dans des contextes autres que contractuels, soit un recensement effectué en juillet 1741.

Aptitude à signer simple, et par étalonnage

Le décompte des signatures apposées sur les contrats de construction montréalais entre 1700 et 1750 montre que parmi les 65 maçons et tailleurs de pierre, 22 ont été en mesure de signer, 43 ont déclaré en être incapables et un seul, le maçon Jean Cousineau, a apposé une croix¹². Les charpentiers et les menuisiers démontrent une aptitude à signer plus élevée. Ainsi, 16 des 28 charpentiers, et 19 des 26 menuisiers, ont apposé leur signature lors de la conclusion de marchés. Quant aux 23 journaliers et ouvriers non qualifiés qui, exceptionnellement, sont parties à un contrat, ils sont sept à avoir été en mesure de signer, les 16 autres ayant déclaré en être incapables. Enfin, les deux seuls serruriers ayant formalisé une entente devant un notaire, soit Michel Massé et Nicolas Vernet dit Bourguignon, ont signé tous les deux¹³.

11. Il existe d'autres méthodes de mesure de l'aptitude à signer, voir G. Bouchard et J. Larouche, « Nouvelle mesure de l'alphabétisation à l'aide de la reconstitution automatique des familles », p. 91-119. Sur la validité de ces enquêtes pour établir l'aptitude à lire et à écrire, voir M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec*, p. 41-49.

12. Il s'agit d'une des deux seules croix que nous avons observées dans ces marchés. [Marché entre Jean Cousineau, maçon, et Jean-Baptiste Beauvais, marchand], 18 janvier 1700 (CN601, série 340).

13. [Marché entre Michel Massé, maître serrurier, et Jean Fontenelle dit Champagne, maître charpentier], 10 mars 1714 (CN601, série 260); F. Simonnet [Marché entre Nicolas Vernet dit Bourguignon, serrurier taillandier, et Pierre Deguire dit Larose, maçon], 23 novembre 1748 (CN601, série 372).

3. Signature « enfantine » du maître maçon Jean-Paul Daveluy [Davlui] Larose. Marché entre Jean-Paul Daveluy Larose, maître maçon, et Charles Viger, maître charpentier pour le roi, 8 janvier 1725. Détail. BANQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Michel Lepailleur de LaFerté (CN601, S260), microfilm n° 3978.



4. Signature « enfantine » du charpentier Jean Morand [Morran]. Marché de charpenterie entre Jean Morand et André Souste, 22 février 1730. Détail. BANQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Jean-Baptiste Adhémar (CN601, S3), microfilm n° 3600.

Le tableau 1 compare ces résultats avec ceux obtenus par Quéniart pour la France de l'Ouest¹⁴. Nous avons retenu cette étude puisqu'elle est, à notre connaissance, la seule enquête d'alphabétisation qui distingue clairement les artisans du bâtiment des autres ouvriers. De plus, l'année de référence choisie par cette étude, 1727, est comprise à l'intérieur de la période que nous étudions. Enfin, Quéniart a porté son attention sur de petites et moyennes agglomérations, dont la structure sociale se compare à celle de Montréal¹⁵. La confrontation de nos résultats avec ceux obtenus par Quéniart est intéressante en ce qu'elle montre une aptitude à signer en moyenne supérieure à Montréal à celle des travailleurs des métiers du bâtiment dans les villes françaises étudiées. Ainsi, presque un tiers des maçons, soit 32 %, savent signer alors qu'en métropole, seulement 20 % des ouvriers en maçonnerie sont en mesure de le faire. L'écart est encore plus important en ce qui concerne les charpentiers puisque la moitié d'entre eux signent à Montréal, contre un tiers en métropole. Enfin, les menuisiers – qui, à toute époque et en tout endroit, montrent une aptitude à signer toujours supérieure aux autres artisans, à l'exception peut-être des orfèvres – se démarquent nettement à Montréal de leurs confrères français puisqu'ils sont 73 % à apposer leur signature, contre 45 % en France.

	MARCHÉS DE CONSTRUCTION NOTARIÉS MONTREAL, 1700-1750	REGISTRES DE MARIAGE FRANCE DE L'OUEST 1727
65 maçons	32%	20%
28 charpentiers	54%	33%
26 menuisiers	73%	45%
23 journaliers	30%	17%

Tableau 1
Comparaison de l'aptitude à signer entre les ouvriers du bâtiment montréalais (1700-1750) et ceux de la France de l'Ouest (1727)

La proportion élevée d'artisans déclarant savoir signer à Montréal par rapport à ceux de la France de l'Ouest mérite toutefois d'être nuancée. En effet, nous avons enregistré toutes les signatures quelle que soit la qualité de celles-ci. Or, Quéniart a été beaucoup plus discernant dans son étude, distinguant les signatures qui témoignent d'une aisance dans le maniement de la plume des signatures laborieuses, visiblement apprises par cœur, caractérisées par des lettres détachées, surdimensionnées, parfois retournées (ill. 1-4)¹⁶. Ces signatures dites enfantines indiquent que leurs auteurs ont « une très faible capacité d'écriture, où l'essentiel de ce qui a pu être éventuellement appris a été oublié¹⁷ ». En conséquence, Quéniart comptabilise les auteurs de ces signatures laborieuses au nombre des ouvriers qui déclarent être incapables de signer ou qui laissent une croix. Dans un même esprit, il distingue, parmi les signatures lisibles, celles qui sont fluides – exécutées avec ou sans paraphe, ces élégants traits de plume accompagnant souvent la signature

14. J. Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, p. 106-113.

15. Nous avons retenu cette étude plutôt que celle de Verrette (2002), pourtant plus récente. En effet, l'enquête de Verrette, bien qu'elle soit basée, comme celle de Quéniart, sur les registres de mariages, regroupe tous les artisans dans deux catégories (groupe intermédiaire et groupe populaire), sans distinguer les métiers. De plus, elle combine paroisses rurales et celle de Notre-Dame de Québec. Voir M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec*, p. 117.

16. Sur les critères retenus par Quéniart pour étalonner les réponses en fonction d'un examen qualitatif des signatures, voir J. Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest*, p. 31-40 et fig. 1a-1c; aussi, *Les Français et l'écrit*, p. 210-211.

17. *Id.*, *Les Français et l'écrit*, p. 210.

le mand que ont au...
dictes parties... Bery
Janson Lapalme
Quercy Lepailleur

5. Signature fluide du maître maçon Pierre Janson Lapalme.
Marché entre Pierre Janson Lapalme, maître maçon, et François de Bery des Essarts, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, 21 décembre 1722. Détail. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Michel Lepailleur de LaFerté (CN601, S260), microfilm n° 3728.

le mand que ont au... 1722
François petit

6. Signature appliquée du menuisier François Petit.
Marché entre François Petit, menuisier, et Louis Jacques Périneau Lamarche, 10 juin 1726. Détail. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Michel Lepailleur de LaFerté (CN601, S260), microfilm n° 3978.

le mand que ont au...
Pierre Couturier
Ruel

7. Signature avec paraphe du maçon Pierre Couturier dit Le Bourguignon.
Marché entre Pierre Couturier dit Le Bourguignon et Gilbert Maillet, maçons, et Jean Caillaud Baron, habitant, 23 février 1700. Détail. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Antoine Adhémar (CN601, S2), microfilm n° 4639.

le mand que ont au...
René Alarie
Paul Dumouchel

8. Signature avec paraphe du charpentier René Alarie [Allary].
Marché entre René Alarie, charpentier, et Denis d'Estienne du Bourgué de Clérin, lieutenant et aide-major dans les troupes du détachement de la marine, 14 juillet 1704. Détail. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Antoine Adhémar (CN601, S2), microfilm n° 4640.

le mand que ont au...
Nicolas Morand

9. Signature avec paraphe du charpentier Nicolas Morand [Morant].
Marché entre Jean et Nicolas Morand, maîtres charpentiers, et Pierre de Lestage, négociant bourgeois, 22 juin 1727. Détail. BAnQ, Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, greffes de notaires, Joseph-Charles Raimbault de Piedmont (CN601, S339), microfilm n° 2690.

des notables (ill. 5) – des signatures appliquées qui, bien qu’elles soient nettement déchiffrables (les lettres liées entre elles et sans faute grave), trahissent un certain effort (ill. 6). Selon Quéniart, les signatures fluides, avec ou sans paraphe, renvoient à des scripteurs habitués à communiquer fréquemment par écrit, tandis que les signatures appliquées correspondent à des individus entièrement alphabétisés mais pour qui l’écriture est sans doute une pratique plus occasionnelle.

En tenant compte des nouvelles catégories établies par Quéniart, l’examen qualitatif des signatures des ouvriers montréalais autorise une répartition différente des résultats par rapport à ceux obtenus en suivant la méthode de mesure employée plus tôt, basée sur une distinction binaire entre personne qui signe et personne qui ne signe pas (voir le tableau 2). Ainsi, en comptabilisant les ouvriers qui signent par cœur avec les ouvriers qui ne savent pas signer, on constate que les trois quarts des 65 maçons et tailleurs de pierre se classent dans la catégorie des ouvriers qui, de fait, sont incapables d’écrire. Parmi les 28 charpentiers, c’est presque trois ouvriers sur cinq qui en sont incapables, et plus du tiers chez les menuisiers. Les résultats pour le groupe de 23 journaliers sont les seuls qui ne varient pas d’un classement à l’autre puisque aucun des sept journaliers ayant apposé une signature à un marché n’avait de signature « enfantine ».

	MONTRÉAL, 1700-1750 Aucune signature ou signature « enfantine »	MONTRÉAL, 1700-1750 Signature appliquée et fluide [signature fluide seulement]	FRANCE DE L'OUEST 1727 Signature appliquée et fluide
65 maçons	75%	25% (15%)	20%
28 charpentiers	57%	43% (18%)	33%
26 menuisiers	38%	62% (35%)	45%
23 journaliers	70%	30% (9%)	17%

Tableau 2
Comparaison par étalonnage de
l’aptitude à signer entre les ouvriers
du bâtiment montréalais (1700-1750)
et ceux de la France de l’Ouest (1727)

Parmi les ouvriers dont la signature témoigne d’une maîtrise réelle de l’écrit, on observe que les résultats montréalais avoisinent les résultats français tout en demeurant quelque peu supérieurs pour les maçons et les charpentiers et substantiellement supérieurs chez les menuisiers. Ainsi, le quart des 65 maçons montréalais signent avec application ou facilité, un résultat très proche de celui enregistré par Quéniart (20 %) ¹⁸. Chez les 28 charpentiers, une douzaine signent correctement, soit 43 %, comparativement à 33 % en France. Par contre, les menuisiers montréalais enregistrent un score nettement plus élevé que leurs collègues français puisque 62 % d’entre eux signent de manière appliquée ou fluide, contre 45 % seulement en métropole.

Quant au sous-groupe des ouvriers du bâtiment qui signent avec aisance, il s’agit de 28 individus, sur un total de 144 artisans (19 %), que l’on peut considérer comme totalement alphabétisés, c’est-à-dire ayant reçu un niveau d’instruction sans doute supérieur à la simple alphabétisation. Ce sous-groupe, qui occupe le sommet de la pyramide des signatures dans le domaine du bâtiment montréalais pendant la première moitié du xviii^e siècle, est composé de 10 maçons et tailleurs de pierre, cinq charpentiers, neuf menuisiers, deux serruriers et deux journaliers. Six parmi eux signent avec paraphe : les maçons Pierre Couturier dit Bourguignon, Michel Couturier et Dominique Janson dit Lapalme ; les charpentiers René Alarie et Nicolas Morand ; le menuisier et sculpteur Paul Raymond Jourdain dit Labrosse (ill. 7-9).

18. J. Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l’Ouest*, p. 109-110.

La distinction que fait Quéniart entre belles signatures et celles apprises « par cœur » se justifie pleinement. Il est indéniable que la capacité à lire et à écrire est une aptitude dont l'évolution historique doit être mesurée en soi, tant elle outille différemment ceux qui la maîtrisent. Cela dit, en opérant ces classements, c'est-à-dire en isolant, parmi l'ensemble des personnes qui signent, un sous-groupe parfaitement alphabétisé, Quéniart s'inscrit dans cette tradition, évoquée plus tôt, des études qui valorisent la signature pour sa capacité à éclairer l'évolution à long terme de l'alphabétisation. Pourtant, comme nous le verrons à l'instant, on observe parfois des variations à moyen et à très court terme de l'aptitude à signer. Ces variations, qui peuvent apparaître au sein d'une unité sociale plus restreinte que le corps de métier, par exemple entre membres d'une même famille ou chez un individu observé dans des contextes de signature distincts mais contemporains, témoignent selon nous d'une volonté délibérée, et historiquement significative, d'aménager ses rapports à l'écrit, indépendamment de l'intérêt immédiat de ces variations pour l'histoire à long terme de l'alphabétisation.

Aptitude à signer au sein d'un même groupe familial

À Montréal, au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, il est fréquent dans le secteur du bâtiment que les frères pratiquent le même métier et qu'ils suivent en cela les traces de leur père. Qu'en est-il de l'aptitude à signer ? Se transmet-elle de manière uniforme au sein du groupe familial et d'une génération à l'autre, ou y retrouve-t-on des dimorphismes semblables à ceux que nous avons observés jusqu'à maintenant entre divers corps de métiers et entre ouvriers au sein de chaque corps de métier ? La réponse à ces questions est sans équivoque. Le milieu familial ne garantit pas une transmission invariable de l'aptitude à signer. Ainsi, on constate que sur 24 groupes familiaux, tous corps de métiers confondus, dans lesquels les frères – et parfois le père – partagent une même profession, 15 familles enregistrent des aptitudes à signer qui varient entre frères ou entre générations. C'est le cas des maîtres maçons Pierre et Jean Deslandes dit Champigny. Le premier, à l'occasion de 15 marchés passés entre 1738 et 1751, déclare être incapable de signer tandis que son frère Jean signe six marchés entre 1715 et 1722. Les charpentiers Joseph et Louis Truteau ne savent pas signer. Ce n'est pas le cas de leur frère Bertrand, forgeron et serrurier, qui signe distinctement un marché devant le notaire Rimbault en février 1731. Un exemple probant de dimorphisme intergénérationnel est celui de trois générations de maçons de la famille Janson dit Lapalme. En effet, on observe les élégantes signatures de Pierre Janson dit Lapalme, de son fils Dominique et de son petit-fils Antoine sur 25 marchés passés entre 1712 et 1765. Or, le maçon Charles Janson dit Lapalme, fort probablement le frère d'Antoine, déclare être incapable de signer trois marchés passés en 1764 et 1765. Cette perte d'aptitude d'une génération à l'autre n'est pas exceptionnelle. Elle s'observe aussi entre le menuisier Paul Haguenier et son fils, ainsi que chez Pierre Deslandes dit Champigny, qui ne sait pas signer, contrairement à son frère et à son père. Quant au groupe de huit familles où l'aptitude à signer demeure la même entre frères ou entre générations, il est composé de six familles regroupant des individus qui déclarent tous être incapables de signer et de deux familles dont tous les membres signent avec aisance.

Comme on le constate, l'analyse des signatures des entrepreneurs et artisans dans les marchés de construction notariés montre que le milieu familial n'est pas garant d'une transmission invariable ou égale de l'aptitude à signer. Si des facteurs externes peuvent expliquer cette distribution quelque peu aléatoire de l'aptitude à signer, il est aussi possible qu'elle ait pu résulter d'ententes entre les membres de la famille, les uns suppléant aux besoins des autres. Cette précarité de l'aptitude à signer prend une forme beaucoup plus spectaculaire, et individuelle, lorsqu'on analyse la réaction des ouvriers du bâtiment à la perquisition de 1741.

La perquisition de 1741

Les circonstances à l'origine de la perquisition de 1741 ont été relatées en détail par Massicotte (1921)¹⁹. Les autorités coloniales cherchaient depuis plusieurs années à restaurer le monopole de la Compagnie des Indes sur le commerce des tissus imprimés. En 1741, le gouverneur ordonne des perquisitions à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal afin « de relever ce qu'il y avait de tissus prohibés puis de les marquer d'un cachet aux armes de la compagnie. Les tissus qui seraient trouvés non marqués, après cela, seraient confisqués ». Chaque maison dans ces villes devait être visitée, le nom du propriétaire, des occupants et la liste des tissus trouvés inscrits.

À Montréal, la perquisition eut lieu entre le 14 et le 24 juillet 1741. Les fonctionnaires François Daine, Jacques de la Fontaine et Antoine Trémond de Salvaye, accompagnés de deux gardes, furent chargés de réaliser cette perquisition selon un parcours d'est en ouest, puis du nord au sud. En tout, ils visitèrent 506 logis ; les occupants de 57 de ceux-ci affirmèrent n'avoir aucune toile imprimée à déclarer.

10. Édouard-Zotique Massicotte, « Un recensement inédit de Montréal, en 1741 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section 1, 3^e série, 1921, vol. XV, p. 1. BAnQ, Collection patrimoniale [300836 CON].



Il était usuel, lors des perquisitions, que les greffiers accompagnant les officiers responsables de ces visites, en plus d'inscrire sur un registre l'adresse et le nom des résidents des maisons visitées, fassent signer le répondant, question de s'assurer qu'une maison ne soit pas visitée deux fois²⁰. Même si l'objet de cette perquisition ne touchait pas le secteur du bâtiment, il est évident que les ouvriers œuvrant dans ce domaine qui vivaient dans le périmètre de la perquisition étaient appelés, comme les autres, à apposer leur signature ou à déclarer en être incapables.

Le procès-verbal original, aujourd'hui conservé au Centre d'archives de Montréal de BAnQ, a été transcrit en 1921 par É.-Z. Massicotte²¹ (ill. 10). Ce dernier a accompagné cette publication de quelques statistiques relatives aux diverses données qui y sont contenues. Sur un total de 506 répondants, 298 ont déclaré ne pas savoir signer, 171 ont effectivement signé, 19 ont refusé de signer, 15 n'ont pas déclaré s'ils savaient signer ou non et trois répondants ont déclaré ne pas pouvoir signer pour cause d'incapacité. On constate que près des trois cinquièmes des répondants ont déclaré ne pas savoir signer.

Lorsqu'on interroge le sous-ensemble constitué par les 20 ouvriers du bâtiment qui ont répondu en personne aux officiers, soit neuf maçons, six menuisiers, trois charpentiers, un forgeron serrurier et un couvreur en bardeaux, le pourcentage de personnes qui ne signent pas est beaucoup plus élevé puisque, sur ces 20 ouvriers, seulement deux déclarent savoir signer²². L'intérêt de ces réponses tient, bien entendu, en ce qu'il s'agit ici d'une mesure supplémentaire de l'aptitude à signer des ouvriers du bâtiment, d'autant plus intéressante qu'elle sonde cette aptitude pour toute la ville dans des délais très courts, soit une semaine. Or, une comparaison entre ces résultats et d'autres documents que ces mêmes ouvriers ont été appelés à signer révèle une facette insoupçonnée de ces signatures.

19. É.-Z. Massicotte, « Un recensement inédit de Montréal en 1741 », p. 2.

20. Sur les recensements, voir P. Burke, *The Historical Anthropology of Early Modern Italy*, p. 27-39.

21. É.-Z. Massicotte, « Un recensement inédit de Montréal en 1741 », p. 2-3.

22. D'autres logis occupés par des ouvriers du bâtiment ont été visités, mais ce sont les épouses des artisans qui ont répondu. Il s'agit des épouses de Dominique Janson dit Lapalme, de Michel Demers dit Chefdeville, de Joseph Lupien dit Baron et de Pierre Deslandes dit Champigny. Les quatre déclarent ne pas savoir signer.

En effet, si l'on prend les marchés de construction conclus par ces mêmes ouvriers, on observe que les mentions positives de signatures sont beaucoup plus élevées. On peut ainsi constater que parmi les neuf maçons ayant répondu négativement au moment de la perquisition, la moitié est en réalité très largement documentée comme capable de signer. Ainsi, le maçon Toussaint Périneau dit Lamarche, qui enregistre une aptitude négative en 1741, a signé 10 marchés de construction entre 1727 et 1742. Un autre maçon, Paul Tessier dit Lavigne, offre un contraste encore plus saisissant puisqu'il est documenté comme ayant signé des marchés à 23 reprises entre 1730 et 1763. Le menuisier Charles Renaud a signé quatre marchés de menuiserie entre 1729 et 1756. Il en va de même pour le maçon Gabriel Bourhis, signataire de quatre marchés de maçonnerie entre 1736 et 1762.

Les données corrigées de ce recensement nous indiquent que sur 20 répondants, 11 sont capables de signer. L'intérêt de cette comparaison tient évidemment au fait qu'elle permet de mettre en lumière le comportement des ouvriers lorsqu'ils sont confrontés aux autorités : près de la moitié des répondants déclarant ne pas savoir signer, de fait, feignent d'en être incapables.

Ce comportement s'explique facilement. Les hommes cherchent à préserver leur autonomie par rapport à un pouvoir qu'ils jugent envahissant. Il y a là une forme compréhensible de résistance à l'autorité qui s'inscrit dans une longue tradition d'opposition populaire aux empiétements de l'autorité²³. Mais il y a plus. En effet, pourquoi les ouvriers qui savent signer n'ont-ils pas, tout simplement, refusé de signer ? Pourquoi ont-ils préféré feindre d'être analphabètes ? On observe en effet, dans les statistiques compilées par Massicotte, que sur 506 répondants, 19 ont refusé de signer. Ce sont principalement des marchands ou des fonctionnaires. Il en va ainsi, par exemple, de l'ingénieur militaire Chaussegros de Léry, qui refuse de signer.

Selon nous, cette différence d'attitudes dans les réponses est indicatrice d'un constat de la part des répondants, tant ouvriers que marchands, des valeurs plus larges associées à l'écrit. Chaque groupe sait qu'autour de l'aptitude à écrire existe déjà un certain nombre de significations dominantes, largement répandues : les ouvriers sont analphabètes, les marchands ne le sont pas²⁴. Confrontés au pouvoir, les ouvriers utilisent ce discours à leur avantage et feignent un analphabétisme qu'on leur attribue publiquement. Les marchands ne peuvent pas se prévaloir d'une telle stratégie. La défense de leurs intérêts doit passer par une attitude admissible dans l'ensemble des valeurs qui entourent leur usage de l'écrit. La seule possibilité pour eux est la voie plus « héroïque » qui consiste à refuser de signer.

Ces différentes stratégies laissent voir en quoi les valeurs entourant l'écrit peuvent être employées même par ceux dont l'entrée dans ce domaine se limite, pour la plupart sans doute, à une signature malhabile. Dans le rapport de force qui oppose les ouvriers aux autorités le temps d'une perquisition, l'inaptitude à signer qu'ils invoquent n'est pas moins efficace que son équivalent « héroïque ». Dans un sens comme dans l'autre, le même objectif est visé, les mêmes moyens sont employés, les mêmes distances et volontés d'indépendance par rapport aux pouvoirs sont démontrées. Le recours au notaire, parce que les ouvriers y acquiescent en consentant toujours à apposer leur signature sur un marché, témoigne de l'instauration de rapports de complicité entre l'individu et la sphère publique, quitte à ne concéder à l'État cette place que le temps de signer un contrat, comme le montre la facilité avec laquelle ces mêmes ouvriers peuvent, soudainement, dans d'autres circonstances, ne plus savoir signer.

23. Y.-M. Bercé, *Croquants et nu-pieds : les soulèvements paysans en France du xv^e au xix^e siècle*.

24. Sur les perceptions relatives à l'analphabétisme des classes populaires au xviii^e siècle, voir H. Chisick, *The Limits of Reform in the Enlightenment*.



Grâce aux marchés de construction, nous avons pu déterminer l'aptitude à signer des maçons, charpentiers, menuisiers et journaliers actifs à Montréal au cours de la première moitié du XVIII^e siècle. L'inégalité dans les aptitudes enregistrées donne à penser qu'entre ces corps de métiers, et qu'entre ouvriers d'un même métier, se sont reproduites les mêmes différenciations dans les aptitudes à signer que d'autres études d'alphabetisation ont mises en lumière, ailleurs, à plus grande échelle – entre riches et pauvres, entre ville et campagne. Pourtant, comme le montrent les aptitudes inégales que nous avons observées au sein d'un même groupe familial et lors de la perquisition de 1741, on doit constater que la signature pouvait aussi, quelle que soit sa qualité, être l'objet de délibérations : soit à plusieurs lorsqu'il s'agissait de pallier l'incapacité d'un frère, d'un père ou d'un fils, soit individuellement lorsqu'il s'agissait de défendre ses intérêts. Loin de voir là des incohérences qui invalident la valeur des enquêtes d'alphabetisation, nous pensons que l'irrégularité des signatures des ouvriers du bâtiment à Montréal témoigne, en fait, de la complexité des rapports à l'écrit qui peuvent s'instaurer dans un contexte historique où la transition de l'oral à l'écrit n'est pas encore complétée.

Sources

FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BANQ

Centre d'archives de Montréal, fonds Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, greffes des notaires (CN601, séries 2, 3, 259, 260, 340 et 372).

Centre d'archives de Montréal, fonds Juridiction royale de Montréal (TL4, série 1, dossier 3384).

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

BERCÉ, Yves-Marie, *Croquants et nu-pieds : les soulèvements paysans en France du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1991, 303 p.

BOUCHARD, Gérard et André LAROSE, « La réglementation du contenu des actes de baptême, mariage, sépulture, au Québec, des origines à nos jours », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n^o 1, juin 1976, p. 67-84.

BOUCHARD, Gérard et Jeannette LAROUCHE, « Nouvelle mesure de l'alphabetisation à l'aide de la reconstitution automatique des familles », *Histoire sociale / Social History*, vol. 22, n^o 43, mai 1989, p. 91-119.

BURKE, Peter, *The Historical Anthropology of Early Modern Italy : Essays on Perception and Communication*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, 281 p.

CHARBONNEAU, Hubert et Jacques LÉGARÉ (dir.), *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 47 vol., 1980-1990.

CHISICK, Harvey, *The Limits of Reform in the Enlightenment : Attitudes Toward the Education of the Lower Classes in Eighteenth-Century France*, Princeton, Princeton University Press, 1981, 324 p.

LATOUCHE, Pierre-Édouard, « Les marchés de construction notariés et les transformations de la sphère privée et de la sphère publique à

Montréal entre 1700 et 1755 », thèse de doctorat, Québec, Université Laval, Département d'histoire, 2005, 349 p.

MARTIN, Henri-Jean, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Librairie académique Perrin, 1988, 518 p.

MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « Un recensement inédit de Montréal en 1741 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3^e série, vol. 15, 1921, p. 1-61.

MÉNÉTRA, Jacques-Louis, *Journal de ma vie : Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au 18^e siècle*, texte présenté par Daniel Roche, Paris, Montalba, 1982, 431 p.

MÉTAYER, Christine, *Au tombeau des secrets : les écrivains publics du Paris populaire, cimetière des Saints-Innocents, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Albin Michel, 2000, 456 p.

PETRUCCI, Armando, *Scrittura e popolo nella Roma barocca, 1585-1721*, Rome, Quasar, 1982, 133 p.

QUÉNIART, Jean, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1978, 590 p.

QUÉNIART, Jean, *Les Français et l'écrit*, Paris, Hachette, 1998, 255 p.

ROCHE, Daniel, *Le peuple de Paris – Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981, 286 p.

STONE, Lawrence, « Literacy and Education in England, 1640-1900 », *Past and Present*, n^o 42, 1969, p. 69-139.

VASSORT, Jean, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières : Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 240 p.

VERRETTE, Michel, *L'alphabetisation au Québec, 1660-1900 : en marche vers la modernité culturelle*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2002, 192 p.